

# CARTE TAXIS

## TRANSPORTS

### CARTE TAXIS



SORTIR PLUS



PAM 91



MON COPILOTE



SNCF



BONS DE TRANSPORT VSL ET  
AMBULANCE



PASS NAVIGO / AMETHYSTE



PASS'LOCAL

## Principe

La carte taxi est un moyen de paiement délivré par le Conseil Départemental de l'Essonne depuis le 1er janvier 2022, qui permet de régler une course auprès d'artisans taxis affiliés.

## Conditions

Les cartes taxi sont accordés gratuitement, sous certaines conditions, aux personnes domiciliées en Essonne depuis plus d'un an :

- **ancien combattant et assimilé, de 60 ans et plus** : ancien combattant, veuve de guerre et/ou d'anciens combattants, ancienne infirmière de guerre engagée volontaire de la guerre 39-45, ancien réfractaire au service du travail obligatoire, orphelin(ne) de guerre et pupille de la Nation ;
- **personne âgée de 65 ans et plus, répondant à l'un de ces critères** : Non imposable où inférieur au seuil de recouvrement, bénéficiaire de l'Allocation spéciale vieillesse (ASV),
- **personne en situation de handicap, répondant à l'un de ces critères** : percevant l'AAH ; bénéficiaire d'une pension d'invalidité inférieure au montant de l'AAH ; ayant une pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie ; bénéficiaire de l'ASV, âgé(e) de 60 ans ou plus.

## Démarche

La demande se fait en complétant un formulaire de demande type avec l'envoi des justificatifs suivant :

- photocopie recto/verso de la pièce d'identité,
- justificatif de domicile au nom de la personne de plus d'un an en Essonne ( pas de certificat d'hébergement)

D'autres justificatif sont à joindre suivant la situation ( avis d'imposition, justificatif de versement de l'AAH ou de l'ASPA...)

La demande est à déposer au CCAS qui transmettra au Conseil Départemental ou directement à l'adresse du département indiqué dans le formulaire. La demande peut aussi se faire en ligne via le site internet <https://demarches.essonne.fr/economie-amenagement-mobilite/mobilite/>



01 85 23 00 50

Retrouvez l'ensemble des  
fiches pratiques sur notre  
site internet  
[www.clicnordestessonne.fr](http://www.clicnordestessonne.fr)

# CARTE TAXIS

## Conditions d'utilisation

- Vous recevez une carte avec un QR code à votre domicile, puis vous réservez votre course auprès des artisans taxi affiliés.

Au moment de la course, le partenaire scanne le QR code de votre carte et vous réalisez la transaction en tapant un code confidentiel à 4 chiffres sur le smartphone du conducteur.

Vous pourrez régler vos courses pour un montant allant jusqu'à 250 euros par année.

Concernant le fonctionnement de la carte, un service spécialement dédié est mis à votre disposition par téléphone au 09 69 322 326, du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.